

CONTRAT DE LOCATION DU GÎTE RURAL DE THINES

Réservation :

La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte du tiers du montant total de la location et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée. Un deuxième exemplaire est à conserver par le locataire.

Arrivée et départ :

Le locataire peut arriver à partir de 12 heures et doit quitter les lieux à 10 heures.

Durée du séjour :

- Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour. La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire ;
- Vous devez laisser le gîte dans le même état de propreté que vous l'avez trouvé.

Annulation :

- En cas d'annulation l'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée dans les lieux.
- En cas de départ anticipé, la totalité du séjour reste due.
- Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date prévue d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. L'acompte reste également au propriétaire qui demandera le solde de la location.
- Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement ou diminution de loyer.

Capacité :

Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de 3 personnes (ou 4 si bébé avec lit parapluie). Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires.

Utilisation des lieux :

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

Date et signature du locataire précédé de la mention « lu et approuve » :

Date et signature de la gérante :